



PROCOLE LOURDES 2022

STATUT VACCINAL DES MALADES ET DES HOSPITALIERS

Dès l'inscription le pass vaccinal à jour sera exigé (deux vaccins + un rappel, ou vaccin + COVID, selon les cas), de la même manière que dans les établissements de santé.

Aucun test ne sera demandé. Il appartient à chacun de faire un test s'il a un doute sur son possible portage.

TRANSPORT

Suivi des consignes sanitaires du transporteur.

PROTECTION INDIVIDUELLE

- Port du masque :

Il est obligatoire à l'intérieur de l'accueil Notre Dame qui est considéré comme un établissement de santé (sauf pour les repas...)

Nous le garderons durant les déplacements, les cérémonies et les processions.

Il s'agit d'une protection qui a fait ses preuves tant sur le plan individuel que collectif, et à ce titre nous devons être tous attentifs à ceux dont la santé reste précaire.

Pour mémoire un masque neuf vous sera distribué à chaque sortie du réfectoire (trois fois par jour) et le masque usagé sera collecté dans une poubelle dédiée.

- Gel hydro-alcoolique :

Il a fait également la preuve de son efficacité.

Il vous sera proposé lors du passage au réfectoire.

PROTECTION COLLECTIVE

- Ventilation des chambres, du réfectoire et des lieux de vie chaque fois que c'est possible.
- Vaisselle : elle est traitée à haute température par le sanctuaire.
- Après chaque repas, désinfection des tables, des chaises, du sol et des accessoires (rampes, fontaines...) par l'équipe anti-COVID.
- Toutes les parties communes des bâtiments sont désinfectées trois fois par jour par le personnel du sanctuaire (ascenseur, couloirs, rampes...).
- La désinfection des chambres est prise en charge par l'équipe d'hospitaliers responsable de celle-ci.

PERSONNEL SPECIFIQUE

Une équipe anti-COVID de 6 à 8 hospitaliers sous la responsabilité du référent COVID est chargée tout au long du pèlerinage de la désinfection des espaces communs du pèlerinage et du matériel roulant.

REPARTITION PAR GROUPE

Le port du foulard de couleur par groupe restera de mise afin de pouvoir, en cas de doute sur une contamination, isoler le groupe en question.

En revanche, pas de consigne spécifique pour les déplacements.

EN CAS DE SUSPICION D'INFECTION COVID

Remise en vigueur des consignes d'évolution par groupe selon les couleurs des foulards.

Le groupe en question sera isolé et le malade porteur sera transféré en chambre isolée individuelle et pris en charge par l'équipe médicale.

La possibilité d'hospitalisation ou de rapatriement sera envisagée avec la plateforme de la mutuelle Saint-Christophe.

Avril 2022

Protocole révisable à tout moment selon nouvelles consignes officielles et la charte des sanctuaires